COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 19 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes M. DULLIN – R. JAMES-INGRAND – E. GOYDADIN – J. PISKIN – M. ROUSSOT I. THEVENET
MM. J-G. ROBLIN – M. CONDEMINE - A. CHAMBARD – P. BAZIN
Excusés : S. BENOIST (pouvoir à J-G. ROBLIN) – Q. PLUBELLE (pouvoir à A. CHAMBARD)
Secrétaire de séance : M. CONDEMINE

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 19 février 2025.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

BUDGET 2025

N° 10 et 11/25 : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget 2025 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	489 046.31	439 147	145 523	251 477.85
Résultat reporté		49 899.31	105 954.85	
TOTAUX	489 046.31	489 046.31	251 477.85	251 477.85

Les principaux investissements retenus sont :

- Réfection toiture de l'école élémentaire
- Défense incendie
- Eclairage public
- Travaux de sécurisation de voirie
- Réfection du lavoir de Montbourgeau
- Remplacement des radiateurs de la cantine/garderie

MODIFICATION TEMPS TRAVAIL

N° 12/25 Monsieur le maire indique que le temps de travail de l'agent technique en charge de l'entretien de la commune, est actuellement de 35 heures. il est proposé de diminuer ce temps de travail.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le temps de travail du poste d'adjoint technique
- **DECIDE** que celui-ci passera de 35 à 30 heures hebdomadaires
- **DIT** que le changement interviendra le 28 avril 2025

VENTE TERRAIN COMMUNAL

N°13/25 Monsieur le Maire fait part de la proposition d'achat du terrain communal situé rue de la Chevalière, transmise par Monsieur Florent Generet, au prix de 24 000 €.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, (2 voix pour, 8 voix contre, et 3 abstentions) refuse cette proposition d'achat

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :
La commune ne souhaite pas exerce son droit de préemption :

- Vente M. et Mme DUGUE : 151 rue de la Chevalière

La réunion est levée à 22h45
Prochaine réunion le mercredi 23 avril à 20h.
Le secrétaire de séance Le Maire